

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0202 Séance du Conseil : 15 JUILLET 2024
APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES D'ARGELÈS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 juillet 2024, à la Salle Polyvalente Intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Genis-des-Fontaines (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Philippe RIUS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Raymond PLA donne procuration à Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Yves PORTEIX donne procuration à Antoine PARRA, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Françoise DARCHE, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Bruno GALAN, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 12

Secrétaire de Séance :

Nathalie REGOND PLANAS

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240715-DL2024-0202-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

S'inscrivant dans une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau sur le territoire communautaire, et pour faire face à un contexte climatique actuel préoccupant et urgent, la CC ACVI a décidé de se lancer dans un projet de réutilisation de l'eau usée traitée (REUT) sur la Station d'épuration d'Argelès-sur-Mer.

A cet effet, la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer a été identifiée comme pouvant utilement contribuer à la préservation de productions des terres agricoles situées en rive droite du Tech. De plus, le développement d'un projet de REUT permettrait à la collectivité de s'inscrire dans une gestion durable et circulaire de la ressource, en lien notamment avec les objectifs de qualité des eaux côtières et marines.

Le projet de REUT d'Argelès-sur-Mer consiste à recycler les eaux en sortie de la station d'épuration (STEP) pour alimenter les canaux d'irrigation de la basse vallée du Tech. Autant de ressources qui ne seront plus prélevées dans les réserves d'eau douce naturelle et qui permettront de subvenir aux besoins des arboriculteurs et des vignerons du territoire, notamment en période de pics de consommation.

En conclusion, la mise en place de la REUT présente de nombreux avantages tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. Il est donc primordial de promouvoir et de généraliser cette pratique pour assurer une gestion durable des ressources en eau.

A ce titre, dans le cadre de la mise en place de ce projet, la CC ACVI a décidé de lancer un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions R.2124.1 et R2124-2 du code des Marchés Publics pour le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réutilisation des eaux usées traitées sur la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 09 juillet 2024 a fait le choix de retenir l'offre :

- du cabinet d'études René GAXIEU domiciliée ZA Les Moulins - 4 rue du Moulins à CABESTANY (66 330) et ce pour un montant de l'ordre de 198 793.60-€-HT (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-treize euros et soixante cents hors taxes, TVA en sus) décomposé comme suit :
 - Tranche ferme : Avant-projet et projet : 100 477.20-€ HT
 - Tranche optionnelle 1 : mission ACT : 24 849.20-€ HT
 - Tranche optionnelle 2 : missions VISA, DET, AOR : 73 467.20-€ HT

Au vu de ce qui précède il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le choix de la CAO;

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir la société sus-indiquée,

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

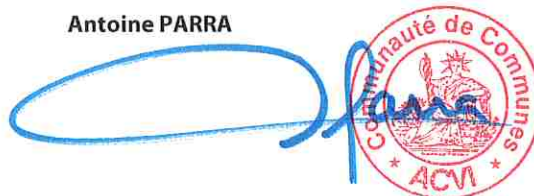
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/07/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.